



## Délit de sale gueule?

-----  
Par Visiteur

Etant enseignante de cadre territorial en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 20 ans j'ai postulé pour une direction d'école ,mon rendez-vous m'a été spécifié par téléphone pour la demi-heure suivante ,suite à mon accord l'heure de mon rv a été changée 3 fois en quelques secondes!!

Voulait-on déjà me décourager?

On m'annonce tout de suite que le poste sera pourvu "au profil".

Après l'entretien très courtois la réponse arrive quelques jours plus tard et le poste est donné à une personne enseignant depuis 2 ans .Je ne mets pas en doute ses compétences.

Mais lors d'une réunion avec les membres de notre équipe pédagogique la personne qui m'a reçu en entretien annonce "avoir cherché quelqu'un qui est du style pour adhérer aux parents du quartier"(quartier très favorisé).

J'apprends par la suite que cette personne a tenu les mêmes propos devant des membres d'un syndicat qui ne s'en sont pas offusqués!!!!

y a-t'il délit dee sale gueule?

Que puis-je faire?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait votre situation.

Cependant je ne peux vous affirmer que vous avez bien fait l'objet d'une discrimination.

Au vu des faits ou plutôt des propos rapportés il est en effet possible que cela soit bien le cas. En effet, l'article 225-1 du Code pénal définit la discrimination comme tel: Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée."

Il est vrai que l'on peut considérer que le fait que vous ne soyez pas "adaptée aux parents du quartier" peut être considéré comme une discrimination tenant à votre apparence physique ou encore de votre age.

Le mieux est de déposer plainte auprès des services de police et de gendarmerie.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement